

ASSEMBLÉE NATIONALE
5 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-424

présenté par

M. Dutremble, M. Amblard, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Baubry, M. Beaurain, M. Blairy, Mme Blanc, Mme Bouquin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. Dessigny, Mme Diaz, M. Dufosset, M. Gabarron, M. Gery, M. Giletti, M. Christian Girard, Mme Florence Goulet, Mme Griseti, M. Guibert, M. Jolly, M. Le Bourgeois, Mme Lechanteux, Mme Lechon, M. de Lépinau, M. Lottiaux, M. David Magnier, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, Mme Ménaché, M. Ménagé, M. Pfeffer, Mme Ranc, Mme Rimbert, Mme Robert-Dehault, M. Salmon, M. Emmanuel Taché, M. Tesson, M. Tonussi, M. Vos, M. Casterman, M. Monnier, Mme Sicard et M. Chavent

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Cohésion des territoires »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	0
Aide à l'accès au logement	0	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	0	0
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	0
Politique de la ville	0	0
Interventions territoriales de l'État	0	15 000 000
TOTAUX	0	15 000 000
SOLDE	-15 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les dépenses de communication institutionnelle et d'événementiel engagées au titre du programme 147 Politique de la ville, ne participent pas directement à la cohésion sociale ni à la revitalisation concrète des quartiers prioritaires.

Ces opérations, souvent symboliques ou médiatiques, génèrent des coûts importants sans impact mesurable sur les conditions de vie des habitants.

Cet amendement s'inscrit dans cette logique de rationalisation de la dépense publique et de réaffectation vers des actions territoriales concrètes.

Cette mesure vise donc à substituer la communication à l'action, conformément à une doctrine budgétaire efficace qui privilégie le soutien direct aux territoires plutôt que les dépenses institutionnelles.